DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 15 DÉCEMBRE 2018 SIXIÈME SEANCE ANNUELLE

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le SAMEDI 15 DÉCEMBRE, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François (arrivé à 11 h 25 au Rapport nº 18/6-033) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 29 au Rapport nº 18/6/003) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel (arrivé à 09 h 20 avant examen des dossiers à l'ordre du jour) / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

À compter de son départ à 10 h 20 au Rapport n° 18/6-009

FONTAINE Gabrielle

Pour toute la durée de la séance PESTEL René Louis

À compter de son départ à 10 h 29 au Rapport n° 18/6-011

ISIDORE Marylise

Pour toute la durée de la séance

SUDNIKOWICZ Christiane

JAVEL François
DUCHEMANN Yvette

À compter de son départ à 10 h 54 au Rapport n° 18/6-018

NAILLET Philippe

Pour toute la durée de la séance MÉLADE Thierry SILOTIA William HOARAU Serge

À compter de l'arrivée de son mandataire à 09 h 20

MOREL Jean-Jacques

Jusqu'au départ de son mandataire à 10 h 31 au Rapport n° 18/6-035

VITRY Faouzia

par ADAME Brigitte

par LOWINSKY Jacques

par DELORME Éric

par MARCHAU Jean-Pierre par ASSABY Maximilien par ARLANDON Corine

par LESCAT Michel

par BÉLIM Audrey par CHOPINET Gérard par HUBERT Richenel

par LAGOURGUE Michel

par JEAN-PIERRE Philippe

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

	· · ·	Thématique	/ CCAS		
	ANNETTE Gilbert	(Préside		u titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/6-011
-	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Vi	le)		• •
	BOMMALAIS Geneviève				
(1)	FONTAINE Gabrielle				
(2)	HOAREAU Jean-François				
. ,	LESCAT Michel				
	MAMODE Nourjhan				
(3)	VITRY Faouzia				
(-)	HUBERT Richenel				
		es / Culture - Education p	anulairo E	Jandican / Intégration	
(3)	PESTEL René Louis	délégué / CINC)		au titre de l'OTI Nord	Rapport n° 18/6-011
(3)	JAVEL François	(délégué / Vi	,	ad thre de l'Oll Nord	Kappoit II 10/0-011
	•	(delegae / VI	16)	au titre de l'association	
(3)	DUCHEMANN Yvette	(lien de paren	té) (Collectif Moufia/ Bois-de-Nèfles	
	ADAME Brigitte	(déléguées / Vi	le)	au titre du CRIJ	
	VOLIA-GARNIER Laetitia				
	LOWINSKY Jacques	(lien de paren	té)	au titre du Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de paren	-	au titre de RUN Action	
-	ANNETTE Gilbert	(lien de paren		au titre de l'ANVPR	
-				fance - Politique de la Ville	Demont 10 40/0 044
	ADAME Brigitte	(déléguées / Vi	ie)	au titre du CRIJ	Rapport n° 18/6-011
	VOLIA-GARNIER Laetitia	/D / : 1	,		
-	ANNETTE Gilbert	(Présidei		au titre de la MLN	
	KICHENIN Virgile	(délégués / Vi	le)		
	BÉLIM Audrey				
	VOLIA-GARNIER Laetitia				
(2)	HOAREAU Jean-François				
	ASSABY Maximilien	(lien de paren	té)	au titre de RUN Action	
	Théma	tiques / Prévention - Proj	et éducatif	global - Scolaire	
(3)	VITRY Faouzia	(Vice-Présiden	te)	au titre du CÉVIF	Rapport n° 18/6-011
	ANNETTE Gilbert	(Préside	nt) au	ı titre de la CDÉ de Saint-Denis	
	CADJEE Ibrahim	(délégués / Vi	le)		
	CHOPINET Gérard	, ,	•		
(3)	CLAIN Claudette				
(-)	ADAME Brigitte				
	HO-SHING Cynthia				
	TIO OF III VO CYTILIIA	Thématiques / Sé	nioro Cno	rto.	
-	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présiden		nts au titre de l'ADÉSC	Rapport n° 18/6-011
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de paren		au titre du BCD	110/0-011
				-	
	CHOPINET Gérard	(lien de paren		au titre du CRGSH	
	LOWINSKY Jacques	(lien de paren		au titre de Lasours Handball	
	COUDERC Alain	(élu délégi	iė) ai	u titre de l'OMS de Saint-Denis	
CCAS	Centre communal d'Action sociale		CINOR	Communauté intercommunale	
OTI	Office de Tourisme intercommunal	n / Dáunian	CRIJ	Centre régional d'Information Je	eunesse
ANVPR CÉVIF	Association nationale des Visiteurs de Prisc Collectif pour l'Élimination des Violences int		MLN ADÉSC	Mission locale Nord Association dionysienne d'Éduc	cation sportive canine
BCD	Basket Club dionysien	rararimanos	CRGSH		
OMS	Office municipal des Sports		CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urban	isme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information s	ur le Logement	SIDR	Société immobilière du Départe	ement de la Réunion
(1)	partie au Rapport n° 18/6-009				
(1) (2)	arrivé au Rapport n° 18/6-033				
(3)	absent(e) à la séance				

	KICHENIN Virgile	(délégué	/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 18/6-017
	ORPHÉ Monique	(déléguée	/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 18/6-019
	KICHENIN Virgile	(délégué	/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/6-027
(3)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Départe	ement)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/6-030
(4)	NAILLET Philippe	(délégués	/ Ville)		
(3)	LOYHER Jeanne				
	FRANÇOISE Gérard				
(3)	HOARAU Serge				
CAUE SIDR	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme Société immobilière du Départemen		ADIL ÉPFR	Agence départementale pour l' Établissement public foncier de	
(3) (4)	absent(e) à la séance parti au Rapport n° 18/6-018				

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

LAGOURGUE Michel	arrivé à 09 h 20	avant examen des dossiers à l'ordre du jour
FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 29	au Rapport n° 18/6-003
FONTAINE Gabrielle	partie à 10 h 20	au Rapport n° 18/6-009
FONTAINE Gabilelle	partie a 10 ft 20	(procuration à ADAME Brigitte)
ISIDORE Marylise	partie à 10 h 29	au Rapport n° 18/6-011
ISIDORE Marylise	partie a 10 ft 29	(procuration à DELORME Éric)
NAILLET Philippe	parti à 10 h 54	au Rapport n° 18/6-018
NAILLET FIIIIPPE	parti a 10 11 54	(procuration à LESCAT Michel)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 05	du Rapport n° 18/6-021
ANNETTE GIIDEIL	à 11 h 14	au Rapport n° 18/6-023
HOAREAU Jean-François	arrivé à 11 h 25	au Rapport n° 18/6-033
JEAN-PIERRE Philippe	parti à 11 h 31	au Rapport n° 18/6-035
HO-SHING Cynthia	partie à 11 h 34	au Rapport n° 18/6-035

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA DH / Projet éducatif global

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 15 décembre 2018 Rapport n° 18/6-024

OBJET

Protocole transactionnel avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY

Marché de location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

La Ville a notifié le 17 février 2017 à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY les marchés « M17062 - lot n° 1 » et « M17063 - lot n° 5 » concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres.

Le marché a été exécuté correctement par le transporteur. Le présent protocole concerne des prestations réalisées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et pour lesquelles il n'y a pas eu de bon de commande engageant la dépense. Aucun engagement financier n'a été prévu pour régler ces dépenses.

La Ville reconnaît la réalité des prestations effectuées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et admet que celles-ci seraient en conséquence fondées sur la base de l'enrichissement sans cause, à engager un contentieux indemnitaire visant à son indemnisation, par la Ville, des sommes correspondant à la réalisation des prestations ci-jointes détaillées, sommes éventuellement augmentées du montant des intérêts ou de toute demande de dommages et intérêts.

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY pour les prestations réalisées, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par la société et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la Ville à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY serait limité à la somme de 28 383,80 € TTC.

Dans ce cadre, l'entreprise a présenté un mémoire de réclamation à la Ville détaillant les factures impayées.

Je soumets donc à votre approbation le protocole transactionnel à passer entre la Ville, maître d'ouvrage, et l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY titulaire des marchés M17062 - lot n° 1 et M17063 - lot n° 5 concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à passer avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY, pour un montant s'élevant à 28 383,80 € TTC ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer l'acte correspondant et tous les documents y afférents.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 15 décembre 2018 Délibération n° 18/6-024

OBJET

Protocole transactionnel avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY

Marché de location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques, culturelles ou autres

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 2044 et suivants ;

Vu la Circulaire du 14 août 1987 du Ministre de l'Intérieur en précisant les modalités de mise en œuvre d'une transaction entre collectivité et une entreprise ;

Vu la Circulaire du Premier Ministre en date du 6 février 1995 (JO du 15 février 1995) relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Vu la Lettre-Circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation des contractants ;

Vu le RAPPORT N°18/6-024 du MAIRE;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ARTICLE 1 Approuve les termes et le montant du projet de protocole transactionnel à conclure avec l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY, tel que joint à la présente Délibération.
- ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à signer le protocole transactionnel relatif au paiement des prestations réalisées, pour un montant d'indemnités s'élevant à 28 383,80 € TTC.
- ARTICLE 3 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le Chapitre 67, Article 678.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE:

La Commune de Saint-Denis, représentée par son Maire en exercice, M. GILBERT ANNETTE, autorisé à cet effet par délibération n° 18/11- du Conseil Municipal en séance du 24 novembre 2018;

Ci-après dénommée «la Commune».

ET:

L'entreprise Emile MOUTOUSSAMY Dont le numéro SIRET est : 429 764 574 00019;

Domiciliée au : 49 Route de Domenjod – 97490 SAINTE CLOTILDE

Représentée par Monsieur Virgile MOUTOUSSAMY, dûment mandaté à cet effet ;

Ci-après dénommée «l'Entreprise».

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil :

Vu la circulaire du 14/08/87;

Vu la lettre circulaire de la Préfecture du 24 août 2000 relative à l'indemnisation;

Vu la délibération n° 18/11- du Conseil Municipal en séance du 24 novembre 2018;

APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT:

La Ville a notifié le 17/02/2017, à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY les marchés « M17062 - lot n°1 » et « M17063 - lot n°5 » concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

Le marché a été exécuté correctement par le transporteur. Ce protocole concerne des prestations réalisées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et pour lesquelles il n'y a pas eu de bon de commande engageant la dépense. Aucun engagement financier n'a été prévu pour régler ces dépenses.

La Ville reconnaît la réalité des prestations effectuées par l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY et admet que celles-ci seraient en conséquence fondées sur la base de l'enrichissement sans cause, à engager un contentieux indemnitaire visant à son indemnisation, par la Ville, des sommes correspondant à la réalisation des prestations ci-jointes détaillées, sommes éventuellement augmentées du montant des intérêts.

Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018

1

Afin de prévenir tout contentieux, tout en permettant l'indemnisation de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY pour les prestations réalisées, et afin de préserver les deniers publics, les parties ont souhaité se rapprocher pour formaliser un accord amiable, dans le respect de leur intérêt et après concessions réciproques.

Il a ainsi été convenu que l'indemnisation des prestations effectuées par la société et non encore réglées à ce jour se ferait sous la forme d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil.

Dans un souci de concessions réciproques, les parties ont toutefois convenu, d'un commun accord, que le montant de l'indemnité versée par la Ville à l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY serait limité à la somme de 28.383,80 € TTC.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1: Sommes versées pour un montant de 7.769,81 € TTC au titre du marché M170062- lot n°1 et pour un montant de 20.613,99 € TTC au titre du marché M17063-lot n°5 concernant la location de bus avec chauffeur pour le transport d'usagers (enfants et adultes) dans le cadre de sorties pédagogiques culturelles ou autres.

La commune a payé à l'entreprise, au titre des prestations effectivement exécutées, les sommes décomposées à l'annexe 1.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20181215-186024-DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018

2

Article 2: Montant de la transaction

Les parties conviennent aux termes des évaluations effectuées d'un commun accord d'arrêter la décomposition de l'indemnité comme fixé en annexe.

L'ordonnateur émettra, donc, au profit de l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY des mandats de dépenses correspondants au montant total des dépenses utiles et des préjudices subis.

Article 3: Règlement de la transaction

Considérant qu'il résulte de ce qui précède :

Les parties constatent l'extinction desdites créances réciproques. Elles reconnaissent en outre que cette transaction solde définitivement leurs relations au titre des dites prestations.

Article 4 : Liste des pièces de la transaction

- Le présent accord
- L'annexe 1 (mémoire de réclamation de l'entreprise)
- L'annexe 2 (montant de l'indemnité)

Article 5: Autres clauses

Le présent protocole d'accord vaut une transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil.

En contrepartie de la bonne exécution de la présente, l'entreprise se déclare satisfaite du règlement qui lui est proposé et renonce à tout recours devant quelque juridiction que ce soit et notamment devant le juge administratif, afin d'obtenir la condamnation de la commune de Saint-Denis à lui verser toute autre indemnité que celle prévue à la présente transaction.

Chacune des parties renonce à toute instance et action au titre des prestations, objet du marché.

La commune de Saint-Denis et l'entreprise Emile MOUTOUSSAMY s'estiment remplies de leurs droits et reconnaissent que la présente transaction a autorité de la chose jugée au sens de l'article 2052 du Code Civil.

La transaction sera transmise à Monsieur le Préfet du Département et de la Région Réunion pour l'exercice du contrôle de légalité, et au Receveur Municipal pour règlement.

Fait en trois exemplaires A Saint-Denis, le

Pour la Commune de Saint-Denis

Pour l'entreprise

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20181215-186024-DE Date de télétransmission : 24/12/2018 Date de réception préfecture : 24/12/2018

3

SARL

MOUTOUSSAMY EMILE

MEMOIRE DE RECLAMATION

OBJET DE LA RECLAMATION

INDEMNISATION DES FACTURES IMPAYEES DE 2017

OBJET DU MARCHE: M17062-LOT 1 ET M17063-LOT 5

LOCATION DE BUS AVEC CHAUFFEUR

I. RAPPEL DES FAITS A L'ORIGINE DE LA PRESENTE RECLAMATION

Indemnisation des factures impayées de du service DPEG de la Mairie de Saint Denis en 2017.

La Société SARL MOUTOUSSAMY EMILE entend donc saisir la Mairie de Saint Denis – Services DPEG au titres des diverses factures impayées de 2017.

FACTURES IMPAYEES - MARCHE M10762-LOT 1

ECOLE	DATE	Commentaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	Facture transporteur
Elémentaire Philibert Commerson	06/03/2017	Centre du Brûlé - ALLER	420,00	428,82	FC20180170
Elémentaire Philibert Commerson	10/03/2017	Centre du Brûlé - RETOUR	420,00	428,82	FC20180171
Maternelle les affouches	14/04/2017	Jardin de Cocagne	170,00	173,57	FC20180177
Maternelle St Bernard	14/04/2017	Colorado	380,00	387,98	FC20180178
Primaire Les Affouches	21/04/2017	Jardin de Cocagne	180,00	183,78	FC20180179
Elémentaire Topaze	24/04/2017	Collège Jules Reydellet	250,00	255,25	FC20180182
Elémentaire Topaze	25/04/2017	Ciné marmaille Lacaze	180,00	183,78	FC20180183
Elémentaire Bory St Vincent	30/05/2017	St Denis Jamaique Landart	510,00	520,71	FC20180174
Elémentaire St François PK7	09/06/2017	Bibliothèque Alain Lorraine St Denis	180,00	183,78	FC20180011
Maternelle Rubis	19/06/2017	Centre de lecture du Brûlé - ALLER	360,00	367,56	FC20180189
Elémentaire Ruisseau Blanc	20/06/2017	La Léproserie	190,00	193,99	FC20180007
Elémentaire les Bringelliers	20/06/2017	Collège deux canons	230,00	234,83	FC20180191
Elémentaire Bois de Nèfles	22/06/2017	Cité des arts	190,00	193,99	FC20180194
Maternelle Rubis	23/06/2017	Centre de lecture du Brûlé - RETOUR	360,00	367,56	FC20180193
Primaire Domenjod	26/06/2017	Grand Prado	180,00	183,78	FC20180003
Ecole maternelle du Brûlé	04/07/2017	Mamode Camp le Brûlé	260,00	265,46	FC20180197
Elémentaire Bois de Nèfles	16/11/2017	St Denis Campus du Moufia	260,00	265,46	FC20170765

			7 610,00 €	7 769,81 €	
Ecole maternelle Rubis	22/06/2017	Centre de lecture du Brûlé	360,00	367,56	FC20180192
Ecole primaire la Chaumière	22/06/2017	La Trinité parc	690,00	704,49	FC20180196
Ecole maternelle Rubis	20/06/2017	La Bretagne l'ercane	360,00	367,56	FC20180190
Elémentaire Bois de Nèfles	02/06/2017	La Bretagne l'ercane	190,00	193,99	FC20180186
Maxime Laope	25/04/2017	Cité des Arts	750,00	765,75	FC20180185
Les Affouches	13/04/2017	St Denis Jardin de Cocagne	170,00	173,57	FC20180176
Les Affouches	12/04/2017	St Denis Jardin de Cocagne	180,00	183,78	FC20180175
Elémentaire St Bernard	10/04/2017	St Denis Bas de la Rivière pépinière	190,00	193,99	FC20180172

FACTURES IMPAYEES - MARCHE M10763-LOT 5

ECOLE	DATE	Commentaire	MONTANT HT	MONTANT TTC	N° de Facture
Primaire Philibert Commerson	07/03/2017	Saint-André 1001 saveurs	280,00	285,88	FC20170776
Maternelle Aurore	28/03/2017	Champs de foire Bras Panon	280,00	285,88	FC20170771
Maternelle Petite Ile	30/03/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	620,00	633,02	FC20170773
Maternelle Les Eglantines	31/03/2018	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170774
Elémentaire les Badamiers	21/04/2017	Ste Marie Bois Madame	280,00	285,88	FC20180180
Maternelle JB Bossard	24/04/2017	Ste Anne Ferme Miel et Vie	320,00	326,72	FC20180181
Elémentaire Raymond Mondon	27/04/2017	Saint-André 1001 saveurs	600,00	612,60	FC20170664
Elémentaire Ruisseau Blanc	19/05/2017	Ste Suzanne Phare Bel Air	280,00	285,88	FC20170818
Maternelle Herbinière Lebert	19/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170821
Elémentaire Damase Legros	22/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170813
Elémentaire Joinville	22/05/2018	Ste Marie Piton Fougère	280,00	285,88	FC20170814
Elémentaire Damase Legros	23/05/2017	Cinépalmes	670,00	684,07	FC20170806
Elémentaire Damase Legros	23/05/2017	Cinépalmes	470,00	479,87	FC20170802
Maternelle Bouvet	23/05/2017	Ste Suzanne Ferme Dugain	320,00	326,72	FC20170807
Maternelle Centrale	26/05/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	640,00	653,44	FC20170805
Maternelle Badamiers	30/05/2017	Ste Suzanne Ferme Dugain	320,00	326,72	FC20170801
Maternelle Bory St Vincent	30/05/2017	Plaine des Palmiste Parc national siège	300,00	306,30	FC20170803
Maternelle Ylang Ylang	06/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	280,00	285,88	FC20170886
Primaire Bory St Vincent	06/06/2017	Saint-André Dioré	580,00	592,18	FC20170885
Primaire PHILIBERT Commerson	05/06/2017	Sainte-Rose Espace naturel Bois Blanc	580,00	592,18	FC20170884
Maternelle Bancouliers	Un/Un//UII/	Jardin des milles et une saveurs St André	320,00	326,72	FC20170891
Maternelle Bancouliers	08/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	600,00	612,60	FC20170872
Maternelle Vauban	08/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170871

			20 190,00 €	20 613,99 €	
Elémentaire Henry Dunant	22/06/2017	Plaine des palmistes - domaine des Tourelles	620,00	633,02	FC20180195
Maternelle Damase Legros	25/04/2017	Ferme Dugain Ste Suzanne	320,00	326,72	FC20180184
Elémentaire M Debré	30/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	600,00	612,60	FC20170839
Primaire Ancien Fhéâtre	29/06/2017	Grand Etang st Benoit	320,00	326,72	FC20170835
Elémentaire Bouvet	29/06/2017	Plaine des Palmistes Verger Delatre	320,00	326,72	FC20170834
Elémentaire Joinville	27/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20170854
Maternelle Montgaillard	23/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	600,00	612,60	FC20170857
Maternelle Les Eglantines	22/06/2017	Centre Equestre Ty March Ste Marie	230,00	234,83	FC20180009
Elémentaire Candide Azéma A	22/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	640,00	653,44	FC20180005
Maternelle Les Badamiers	22/06/2017	Plaine des Palmistes Verger Delatre	280,00	285,88	FC20170860
Primaire Philibert Commerson	16/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	320,00	326,72	FC20180188
Maternelle Les Bancouliers	16/06/2017	Jardin des milles et une saveurs St André	620,00	633,02	FC20170842
Maternelle Les Badamiers	16/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne	320,00	326,72	FC20170840
Elementaire H Dunant	15/06/2017	Le Grand Prado Ste Marie	210,00	214,41	FC20170869
Maternelle M Debré	15/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne	320,00	326,72	FC20170868
Elémentaire Reydellet B	15/06/2017	Plaine des Plamistes Forêt de Bébour	1 280,00	1 306,88	FC2017086
Elémentaire Les Bancouliers	15/06/2017	CRR St Benoit	210,00	214,41	FC2017086
Elémentaire Les Bancouliers	14/06/2017	CRR St Benoit	210,00	214,41	FC2017087
Elémentaire Alain Lorraine	14/06/2017	RETOUR - Les Hortensias - Plaine des Palmistes	280,00	285,88	FC2017089
Elémentaire Alain Lorraine	12/06/2017	ALLER - Les Hortensias - Plaine des Palmistes	210,00	214,41	FC2018018
Maternelle St François PK7	12/06/2017	Ferme pédagogique Miel et Vie Ste Anne	900,00	918,90	FC2017086
Jacarandas	06/06/2017	André	320,00	326,72	FC2017088
Maternelle M Debré Maternelle Les	09/06/2017	Ferme Dugain Sainte-Suzanne Jardin des milles et une saveurs St	320,00	326,72	FC2017088
Azéma B	09/06/2017		280,00	285,88	FC2017087
Elémentaire Joinville Elémentaire Candide	09/06/2017		280,00	285,88	FC2017087

974-219740115-20181215-186024-DE
Date de télétransmission : 24/12/2018
Date de réception préfecture : 24/12/2018

11. **SUR LE FONDEMENT DES SOMMES RECLAMEES PAR** LA SOCIETE SARL MOUTOUSSAMY EMILE

La SARL MOUTOUSSAMY EMILE est donc en droit de demander à la Mairie de Saint Denis au Service DPEG de bien vouloir assurer la prise en charge des diverses factures de l'exécution des marchés M17062- Lot 1 et M17063-Lot 5 - Location de bus avec chauffeur.

La Société SARL MOUTOUSSAMY Emile est donc en droit de réclamer la somme de 28990,10 € TTC pour l'année 2017.

Mr MOUTOUSSAMY Emile,

Gérant de la Société SARL MOUTOUSSAMY EMILE

SARL MOUTOUS AMY EMILE Entreprise de transports routiers de voyageurs

49B Domepiod 97490 Ste Clotilde
Tél: 0262 53 56 65 - Fax: 0262 53 78 98
SIRET: 429 64 5740 0019 - APE: 4939A - RC 200B 159 6
mentoussamy.emile@wanadoo.fr